

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 21 juin 2016
à 14H00 à La Roche Bernard**

EXTRAIT DE DELIBERATION

Légalement convoqué le 1^{er} décembre 2015 pour une séance fixée au 24 mai 2016, le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine s'est réuni.
Constatant l'absence de quorum et conformément aux statuts de l'établissement, la Présidente a, le 2 juin 2016, convoqué à nouveau l'assemblée pour le 21 juin 2016, strictement pour le même ordre du jour.
Les délibérations ont donc été votées sans condition de quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

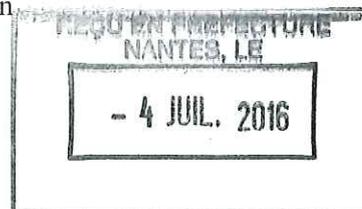
- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.



Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

- 4 JUL. 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 21 juin 2016
à 14H00 à La ROCHE BERNARD

6 RESSOURCES :

Budget annexe Concession : clôture - réintégration du passif et de l'actif au budget Principal – transfert des résultats de clôture de ce budget annexe au budget Principal

L'Institution d'Aménagement de la VILAINE a décidé, lors de sa séance du 11 décembre 2015, de clôturer le budget annexe Concession.

Avant de procéder au transfert des résultats de ce budget annexe, il convient d'en réintégrer l'actif et le passif dans le budget principal. Cette réintégration a pour avantage de consolider l'ensemble du patrimoine de l'IAV dans le budget Principal, et sans obligation d'amortir.

BILAN BUDGET CONCESSION A REPENDRE AU BUDGET PRINCIPAL			
Compte	Libellé compte	BE débit	BE crédit
10222	FCTVA	0	1231313,91
10228	Autres fonds	0	29643,91
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0	4041041,16
110	Report à nouveau solde créditeur	0	113602,52
192	Plus ou moins-value cess d'immo	35944,19	0
2157	Mat et outillage technique	5865,25	0
2182	Mat de transport	68684,23	0
44316	Opér particul avec Etat rec contentieux	29920,54	0
451002	iav concession	140318,01	0
45811	Dépenses – (à subdiviser par mandat)	10085165,8	0
45821	Recettes – (à subdiviser par mandat)	0	4950296,52
	Total général	10365898,02	10365898,02

Les résultats de clôture du budget annexe Concession sont transférés au budget principal suivant la balance de sortie du compte de gestion 2015 à savoir :

Balance de sortie 2015				Résultats cumulés à reprendre au budget cible N par délibération 24/05/2016		
Budget source Résultats de clôture N		Budget cible Résultats de clôture N-1				
Section	Montant	Section	Montant	Section	Montant	Reprise au budget N
SI	56 636,03	SI	-408 592,96	SI	-351 956,93	ligne 001 -351 956,93
SF	113 602,52	SF	1 513 873,76	SF	1 627 476,28	ligne 002 1 627 476,28

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration , à l'unanimité :

- décide de réintégrer tel que présenté l'actif et le passif du budget annexe Concession dans le budget Principal
- transfère au budget Principal les résultats de clôture de ce budget annexe, tels que présentés suivant la balance de sortie du compte de gestion 2015.
- charge la Présidente de signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT

